

Journal de l'ASSOCIATION pour la PROTECTION du SITE de SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

Siège Social : Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole. Rue Creuse 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
Association (Loi de 1901) n° W772000945, déclarée en 1970 et agréée ALU le 10 mars 2017 n° 2017/CS/33



L'ENSEMBLE DU
BUREAU DE
L'ASSOCIATION
AINSI QUE SON
PRESIDENT VOUS
SOUHAITENT
UNE BONNE
ANNEE
2022.



Le Mot du Président.

Depuis des années le nombre d'adhérents à notre association s'établissait à environ 120. Pour la première fois depuis des décennies, seulement 74 adhésions ont été comptabilisées cette année. L'absence d'Assemblée Générale en présentiel, pour cause de COVID, est sans doute la conséquence de cette chute subite. Rappelons que nos actions, souvent confrontées à une réalité administrative ou juridique pesante, obtient l'écoute des collectivités grâce à sa représentativité. **Il nous faut donc, vite retrouver le poids nécessaire pour peser sur les décisions.**

Notre association agréée ALU le 10 mars 2017 n° 2017/CS/33 a été créée il y a plus de 50 ans à l'occasion d'une mobilisation nombreuse des Saint Salvatoriens contre la création d'un lotissement sur les terrains situés face au moulin. Aujourd'hui ces terrains sont classés en ENS (espace naturels sensibles). C'est aussi d'une action en nombre que la C5 n'est toujours pas arrivée sur notre territoire. Toutefois la menace est toujours présente.

Exit aussi le circuit d'essais automobiles à Nainville. Oubliée, la décharge de déchets à ciel ouvert à Orgenoy. Mobilisation sans précédent avec les communes voisines contre les couloirs aériens qui ont pendant des années survolé notre village.

Pression constante sur nos élus pour maintenir un cadre de vie acceptable, lutte contre la pollution de l'Ecole par une station d'épuration obsolète ou rappel de promesses faites lors d'élection.

Participation au PLU, aux comités consultatifs communaux, Suivi des Schémas de cohérence territoriale de MELUN et FONTAINEBLEAU.

Vous trouverez le détail de nos actions aux rubriques « Assemblées Générales » et « Publications » de notre [site Internet](#).

Pour être plus forts et entendus, rejoignez-nous !

Jacques BACH

La Covid 19 n'est pas une grosse grippe

Elles sont toutes les 2 une infection virale

Leurs principaux modes de contagion sont identiques : par contact (d'où l'importance de se nettoyer fréquemment les mains) et par voie aérienne (gouttelettes émises par la toux et les éternuements).

Mais si ces 2 infections virales partagent certains symptômes, la covid 19 apparaît plus dangereuse que la grippe

Les variants du Covid-19 ont été nommés dans un premier temps par le nom du pays où ils ont été détectés. Jugés trop stigmatisants les variants sont désormais appelés par des noms grecs ou plutôt des lettres grecques parmi les 24 que contient l'alphabet.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) puise depuis plusieurs mois dans cet alphabet pour baptiser ces nouvelles formes du SARS-CoV-2.

- Alpha pour le variant identifié au Royaume-Uni
- Beta pour le variant identifié en Afrique du Sud
- Gamma pour le variant identifié au Brésil
- Delta pour le variant identifié en Inde
- Omicron pour le nouveau variant identifié en Afrique du SUD

Minuscule	Majuscule	Prononciation	Utilisation
α	A	alpha	Angle
β	B	béta	Angle
γ	Γ	gamma	Grandissement, conductivité ($\gamma=1/\rho$)
δ	Δ	delta	Ecart, variation d'une grandeur, dioptries
ε	E	epsilon	Infiniment petit / permittivité
ζ	Z	dzêta	
η	H	éta	Rendement
θ	Θ	thêta	Angle / température (en °C)
ι	I	iota	
κ	K	kappa	
λ	Λ	lambda	longueur d'onde
μ	M	mu	Masse volumique / perméabilité
ν	N	nu	Fréquence (rayonnements électromag.)
ξ	Ξ	ksi ou xi	Coef. d'amortissement /avancement (chimie)
• o	O	omicron	
π	Π	pi	$\pi \approx 3,1415926535$
ρ	P	ro	Masse volumique / résistivité
σ	Σ	sigma	Conductivité (σ) / somme (Σ)
τ	T	tau	Durée, constante de temps
υ	Υ	upsilon	
φ ou ϕ	Φ	phi	Déphasage / angle / flux magnétique
χ	X	khi	Compressibilité, électronégativité
ψ	Ψ	psi	Angle
ω	Ω	oméga	Pulsation (ω) / vitesse angulaire (Ω)

Si les adultes les ont certainement oubliées

Nos collégiens et lycéens utilisent fréquemment les lettres de l'alphabet grec, en Maths et Physique-Chimie mais dans la finance aussi :

Alpha, est une mesure relative de la performance.

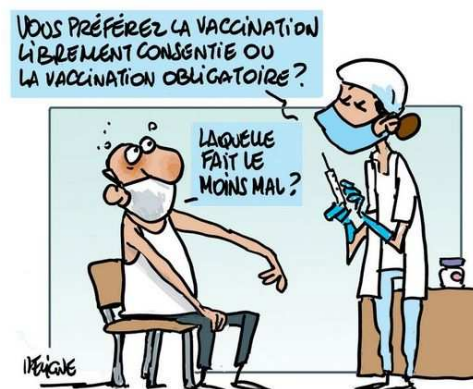
Beta, une mesure relative de la volatilité

Delta et gamma, vitesse et accélération du prix d'une option

Thêta, le temps c'est de l'argent

Rhô, le risque du taux sans risque

Véga, le risque lié à la volatilité



Un peu d'optimisme



Alors que la nouvelle souche détectée en Afrique du Sud « Omicron » inquiète [le monde entier qui se barricade](#), certains spécialistes affirment qu'elle pourrait être "un très beau cadeau de « Nouvelle Année », dans le sens où un variant très contagieux, mais moins virulent remplacerait le « Delta » et permettrait aux non-vaccinés de s'immuniser.

Une parenthèse de presque 2 ans

Si certaines associations ont vu leurs activités stoppées par les confinements ou les obligations sanitaires, dus à la pandémie de COVID 19, notre association a continué, tant bien que mal, son travail de préservation du cadre de vie choisi par les Saint-Salvatoriens.

Pour la 2ème fois en 2 ans, les adhérents ont dû approuver notre action par courrier et n'ont pu échanger verbalement comme lors d'une Assemblée Générale traditionnelle sur les sujets préoccupants de notre village.

La dernière AG en présentiel remonte à avril 2019, et il nous tarde de vous rencontrer à nouveau.

ATTENTION

La covid perturbe notre trésorerie

Avant la pandémie les appels à cotisations se faisaient lors des AG, en avril ou mai pour l'année en cours. C'est ainsi que lors de la dernière AG en présentiel le 8/04/2019 il a été appelé les cotisations pour 2019.

L'AG de 2020 a été repoussée pour finalement être dématérialisée en décembre 2020. Les cotisations perçues en décembre 2020 concernaient donc l'année 2020.

L'appel à cotisations en décembre 2021 aurait donc dû concerner l'année 2021.

*Par simplification le conseil d'administration a décidé que les cotisations perçues suite à l'AG de décembre 2021 ou à la présente gazette sont à considérer comme étant les cotisations de 2022. **L'année 2021 sera donc une année de trésorerie à oublier !***

Les adhérents ont reçu les Rapports moral de mai 2020 à avril 2021 et financier de janvier 2020 à décembre 2020 et le matériel pour voter par correspondance pour les 2 scrutins. Nous avons reçu 48 réponses favorables et une abstention.

Renouvellement du Bureau

Mmes Marie-José BEAUMONT, Florence DUMORTIER, Jeanne LECARPENTIER sont sortantes et ont été réélues. Jérôme JAILLET a quitté notre commune, son poste est vacant.

Composition du bureau :

Président	Jacques Bach
Vice-président	Jean-Luc Girardin
Secrétaires	Florence Dumortier Claudine Decat
Trésorière	Jeanne Lecarpentier
Membres	Anne-Marie Lecoq Marie-José Beaumont Olivier Le Goff

Le bruit dans notre commune.

Les avions : Depuis quelques années le bruit des survols aériens a quasiment disparu au-dessus de nos têtes. Cependant des modifications des procédures en descente continue au lieu des descentes en palier sont à l'étude. Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, sont concernés.



**PARIS
AÉROPORT**

Elles devraient réduire ainsi la sollicitation des moteurs, ce qui permettrait de limiter les nuisances sonores et réaliserait des économies de carburant. Comme toute nouvelle procédure, cela impliquera des actions de contrôle appropriées en temps réels. Car on ne croit que ce que l'on entend.

Restons vigilants et notons toutes les anomalies par rapport aux objectifs annoncés.

Les engins à moteur : Que ce soit les tondeuses, les karchers, les motos, les travaux bruyants ou la circulation sur les chemins, ils suivent tous les mêmes règles horaires ou restrictives.

La commune communique régulièrement sur le sujet et s'appuie sur des arrêtés.

Ainsi si vous ne supportez plus un bruit dérangeant qui ne respecte pas ces horaires et le niveau sonore autorisé, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie qui se propose d'intervenir dès lors qu'il y a dérogation aux arrêtés.



Attention toutefois, dans certains cas il est difficile de faire intervenir la gendarmerie. Pour exemple, le panneau interdisant les véhicules à moteur sur les Terres Menues avait été subtilisé, dès lors les contrevenants avaient belle d'annoncer un manque d'information.

Là encore, il est important que nous tous veillions au maintien en place des panneaux d'interdictions, prévenons la mairie en cas de défaillance.

La musique :



Les rassemblements festifs dansants des amateurs de house ou de techno, sont de plus en plus fréquents dans certains lieux de la commune.

BRINVILLE est la partie de notre commune la plus touchée par ce phénomène récurrent. Mais pas seulement, le bruit à des heures indues de nuit comme de jour se répercute, compte tenu de la configuration géographique du village, jusqu'en haut de Saint Sauveur.

Certains habitants se disent excédés, d'autres protégés par les forêts ne sont pas touchés.

Il est donc difficile de connaître l'ampleur et la fréquence de ces nuisances.

L'intervention auprès des propriétaires ne peut se faire que sur des bases juridiques appropriées.

Aussi nous lançons en fin de cette GAZETTE un sondage pour appuyer une démarche officielle auprès de la commune et plus si nécessaire.

Les gens du voyage



Nous connaissons bien les méthodes d'occupation illicites des gens du voyage sur les propriétés communales ou privées. Ils arrivent en nombre et dégradent nos installations au motif qu'ils n'ont pas d'aire d'accueil sur l'agglomération.

Depuis plus de 20 ans les collectivités locales ont l'obligation d'accueillir sur des terrains spécifiques les gens du voyage.

Que ce soit à la communauté d'agglomération Melun Val de Seine

(CAMVS) ou à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) rien n'avance :

Ça parle, ça promet, ça se dispute, ça gagne du temps et pendant ce temps les petites communes et les habitants des communes rurales subissent.

Il y a toujours une bonne raison pour ne pas faire :

L'état s'y oppose, le préfet n'est pas d'accord, les communes ne trouvent pas de terrain d'entente, des pressions diverses et variées font capoter les projets, bref personne ne veut voir son territoire devenir les Saintes-Maries-de-la-Mer.

L'idéal serait d'attaquer l'état et les collectivités pour **INACTION**, mais là ça dépasse le cadre de notre petite association

Ne nous faisons toutefois pas d'illusion, nous avons eu maintes fois l'occasion de dénoncer sur la base de références sérieuses (source même des autorités et des gens du voyage) que des aires d'accueil construites ne changeraient pas les occupations illicites, car ces gens ne veulent pas assumer financièrement leur choix de vie.

Une lueur d'espoir :

Si les collectivités locales respectaient les lois, la loi de Programmation 2018-2022 et de Réforme pour la justice pourrait étendre la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle aux infractions de délit d'installation illicite en réunion sur un terrain communal ou privé.

Les amendes sont importantes et dissuasives.

Actuellement, les travaux interministériels de mise en application de la forfaitisation de ce délit se poursuivent et sa mise en œuvre opérationnelle est prévue courant second semestre 2021.

Mais encore faut-il que les collectivités respectent elles aussi les lois !

Nous sommes en attente !

Et le Parc Naturel Régional du gâtinais français dans tout cela

Créé en 1999, autour d'un projet de territoire, les acteurs du Parc ont pour mission de conjuguer préservation des patrimoines naturel et culturel, développement économique et social et maintien de la qualité de vie.

Le PNR connaît parfaitement les problèmes rencontrés par les communes adhérentes face au problème créé par les gens du voyage. Il ferme les yeux et se réfugie lui aussi derrière la non-existence des aires d'accueil.

C'est indigne ! il ne peut pas se contenter de constater il doit agir !

Lui aussi est dans l'inaction. Il devrait imposer aux communes adhérentes le respect des lois, et aussi défendre les villages qui subissent les invasions.

A Saint Sauveur les occupations sont très souvent sur des **Espaces Naturels Sensibles** répertoriés comme telles dans toutes les strates officielles.

Mais à quoi sert le PNR ?

Nous aimerions connaître, les bénéfices que retirent les communes à adhérer, nous coûte-t-il pas plus cher qu'il nous rapporte ?

Voilà des questions qui devront trouver réponse car le maintien de la qualité de vie ne se mesure pas à la grandeur des panneaux qui indiquent que nous sommes « commune du PNR »

Des sujets inquiétants se font de plus en plus menaçant dans notre village.

La rurbanisation de Ponthierry, Pringy et Orgenoy n'est pas sans conséquence pour la tranquillité et le cadre de vie que nous sommes venus chercher autour de notre splendide rivière L'ECOLE.

Outre la circulation en constante augmentation, il n'est pas rare désormais de subir des défoulements de motos aux Terres Menues ou dans nos bois et forêts, des rassemblements festifs sur nos places, des dépôts sauvages ou des envahissements de gens du voyage récurrents, des incivilités qui se multiplient, des cambriolages ou tentatives qui progressent.

Bref ! Que faire ?

EVOLUTION DE LA POPULATION SAINT SALVATORIENNE

Les transactions immobilières sont nombreuses dans notre village.

Des familles avec enfants remplacent peu à peu des personnes plus âgées qui quittent leur habitat.

Ou encore, des grandes propriétés sont divisées pour accueillir de nouvelles villas.

Nous n'allons pas nous plaindre de voir notre village se rajeunir. Cependant, il faut se préparer à une modification certaine de nos infrastructures :

- L'école sera-t-elle suffisamment grande ?
- Les réseaux seront-ils adaptés ?
- La Mairie assez grande

N'y aura-t-il pas une envie d'apporter la ville à la campagne ?

Voilà bien tout un devenir qu'il faudra maîtriser !

Ne croyons pas rester un village « RURAL » ad vitam aeternam.

NOS ATTENTES POUR 2022

Les principales promesses de la campagne électorale de 2020 :

- La poursuite de circulation piétonne dans le village et l'amélioration des conditions de stationnements
- Le développement d'un plan pluriannuel de réfection de voirie
- La consultation des habitants pour la mise en place d'une vidéo protection

La station d'épuration

En attente aussi

Pour la reconstruction de la station d'épuration, depuis près de 15 ans, le dysfonctionnement est avéré. Tout au mieux la CAPF (communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau) nous annonce « TRAVAUX à VENIR »



La participation citoyenne ne serait-elle pas qu'un vœu pieux ou seulement un discours.

Récemment, seules 3 personnes et notre association ont présenté leur candidature aux 3 comités consultatifs proposés par la commune.

Si l'on excepte 2 anciens élus ce n'est donc qu'un habitant sur 1100 qui trouve un intérêt à cette participation citoyenne.

Pour notre part nous continuerons à participer de notre mieux aux réflexions et quand on le peut aux décisions, mais bien sûr, si vous le voulez bien, à vous représenter.

DEMANDE D'ADHESION

(à déposer ou à renvoyer à la mairie de Saint Sauveur)

Je, soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Adresse E-Mail:

Souhaite adhérer (10 €uros) à l'Association pour la Protection du Site de Saint Sauveur Sur École

Date et Signature :

Siège Social : Mairie de Saint Sauveur sur Ecole rue Creuse 77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE
Association (Loi de 1901), déclarée en 1970 n° W772000945 et agréée ALU le 10 mars 2017 n° 2017/CS/33

Visiter notre site Internet :

www.protectionsite-stsauveur77.fr